MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

PROJET DE LOI
PORTANT LOI DE RÈGLEMENT
EXERCICE 2020

– Août 2021 –

INTRODUCTION

Le projet de loi de règlement définitif du budget de l'État exercice 2020 est composé de trois (03) parties :

I. L'EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS

II. L'EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE DE LA LOI

III. LE PROJET DE LOI PROPREMENT DIT

Dans l'exposé général des motifs, les titres I et II rendent compte des prévisions et des résultats en passant en revue successivement :

- l'évolution des prévisions des recettes et des dépenses du budget général ;

- l'exécution de la loi de finances portant sur les recouvrements des recettes, les ordonnancements et les paiements des dépenses, l'examen des comptes spéciaux du Trésor et des budgets annexes autorisés au cours de l'année 2020, ainsi que les ajustements budgétaires du projet de la loi de règlement.

L'exposé des motifs par article contient des développements se rapportant à la constatation des mouvements réels des recettes et des dépenses et à l'affectation du résultat.

Le projet de loi de règlement, dans sa forme finale, fait l'objet de la troisième et dernière partie du présent document.

PREMIÈRE PARTIE : EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS

TITRE I : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

La Loi N°42-2019 du 30 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020 a été rectifiée, pour la première fois, par la Loi N°23-2020 du 13 mai 2020 portant loi de finances rectificative pour l'année 2020, suite aux chocs relatifs à la pandémie de la Covid-19. Cette loi rectificative a permis de prendre en compte les réaménagements budgétaires opérés par le décret N°2020-94 du 30 mars 2020 portant ouverture des crédits d'avance au titre de l'année 2020.

Tout au long de l'année 2020, l'économie congolaise a continué malheureusement à subir les effets de la crise sanitaire et de l'effondrement des cours internationaux du pétrole brut. C'est ainsi que la loi de finances a été rectifiée pour une deuxième fois par la Loi N°65-2020 du 30 décembre 2020 portant loi de finances rectificative pour l'année 2020.

1. DE L'EVALUATION DES RESSOURCES BUDGETAIRES

Les ressources budgétaires de l'Etat pour l'exercice 2020 ont été réajustées et fixées à la somme de mille cinq cent vingt-cinq milliards deux cent quatre-vingt-dix-sept millions (1.525.297.000.000) FCFA. Ces ressources sont réparties ainsi qu'il suit :

A) Recettes fiscales

Impôts et taxes intérieurs		472.522.000.000 FCFA
Droits et taxes de douanes		100.000.000.000 FCFA
	TOTAL	572.522.000.000 FCFA

B) Dons, legs et fonds de concours

Dons ordinaires		28.000.000.000 FCFA
Dons Covid-19		25.000.000.000 FCFA
Dons Fonds National de Solidarité		3.000.000.000 FCFA
	TOTAL	56.000.000.000 FCFA

C) Cotisations sociales

Cotisations sociales CRF		51.655.000.000 FCFA
Cotisations sociales CNSS		3.242.000.000 FCFA
	TOTAL	54.897.000.000 FCFA

D) Autres recettes

– Redevance forestière	2.478.000.000
– Ventes des cargaisons pétrolières	717.000.000.000
– Recettes zone d'unitization	3.000.000.000
– Bonus pétrolier	58.000.000.000
– Recettes minières	200.000.000
– Dividendes	6.000.000.000
– Droits et frais administratifs	24.100.000.000
– Amendes et condamnations pécuniaires	100.000.000
– Recettes exceptionnelles	30.000.000.000
– Intérêts des prêts	1.000.000.000
TOTAL	841.878.000.000

2. DE L'AFFECTATION DES RECETTES

Certaines recettes budgétaires ont été affectées pour l'exercice 2020 aux budgets annexes et aux comptes spéciaux du trésor ainsi qu'il suit :

2.1. Budgets annexes (06)

- Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) ;
- Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) ;
- Service National de Reboisement (SNR) ;
- Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT) ;
- Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) ;
- Direction Générale de la Marine Marchande (DIGEMAR) ;

2.2. Comptes spéciaux du trésor (12)

- Contribution de solidarité sur les billets d'avion en vols internationaux ;
- Fonds forestier ;
- Fonds sur la protection de l'environnement ;
- Fonds d'aménagement halieutique ;
- Urbanisation des systèmes d'information des régies financières ;
- Contribution au régime d'assurance maladie ;
- Fonds National de développement des activités sportives ;
- Caisses de retraite ;
- Fonds de développement des collectivités locales ;
- Fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques ;
- Fonds sur le coronavirus Covid-19 ;
- Fonds national de solidarité pour le soutien des entreprises.

2.3. De la fixation des plafonds des dépenses du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du trésor

Le plafond des dépenses du budget général au titre de l'année 2020 a été fixé à la somme de mille cinq cent vingt-trois milliards neuf cent quatre-vingt millions (1.523.980.000.000) FCFA contre mille quatre cent quatre-vingt-trois milliards quatre cent quatre-vingt-cinq millions (1.483.485.000.000) FCFA en 2019, soit une légère augmentation de 2,73%.

Le plafond des dépenses des budgets annexes a été fixé à la somme totale de six milliards cent quatre-vingt-huit millions (6.188.000.000) FCFA contre dix milliards seize millions (10.016.000.000) FCFA en 2019, soit une baisse de 38,22%.

Le plafond des dépenses des comptes spéciaux du trésor a été fixé à la somme totale de cent huit milliards quatre cent dix-sept millions 108.417.000.000) FCFA contre soixante-dix milliards cinq cent sept millions (70.507.000.000) FCFA en 2019, soit une hausse de 65,03%.

2.4. De la détermination des soldes budgétaires

Le budget de l'État exercice 2020 réajusté a été arrêté en ressources à la somme de mille cinq cent vingt-cinq milliards deux cent quatre-vingt-dix-sept millions (1.525.297.000.000) FCFA et en dépenses à la somme de mille six cent trente-huit milliards cinq cent quatre-vingt-cinq millions (1.638.585.000.000) FCFA.

Le budget général exercice 2020 réajusté, quant à lui, a été arrêté en recettes à la somme de mille quatre cent dix milliards six cent quatre-vingt-douze millions (1.410.692.000.000) francs CFA et en dépenses à la somme de mille cinq cent vingt-trois milliards neuf cent quatre-vingt millions (1.523.980.000.000) FCFA.

Les prévisions des budgets annexes au profit de certains services publics, pour l'exercice 2020, ont été réajustées et autorisées, en recettes et en dépenses, pour la somme totale de six milliards cent quatre-vingt-huit millions (6.188.000.000) FCFA.

Les prévisions relatives aux comptes spéciaux du trésor, pour l'exercice 2020, ont été réajustées et autorisées en ressources et en charges pour un montant total de cent huit milliards quatre cent dix-sept millions (108.417.000.000) FCFA.

Ainsi, les recettes budgétaires sont inférieures aux dépenses budgétaires pour un montant total de cent treize milliards deux cent quatre-vingt-huit millions (113.288.000.000) francs CFA.

Le déficit budgétaire prévisionnel constaté qui représente le solde budgétaire global au titre du budget de l'État exercice 2020 réajusté a ainsi augmenté le gap de financement par rapport à la loi de finances initiale.

A titre prévisionnel, le solde budgétaire de base excédentaire qui résulte du budget général 2020 réajusté, s'est établi à six milliards sept cent douze millions (6.712.000.000) FCFA.

Le tableau n°1 ci-dessous retrace l'équilibre de la loi de finances rectifiée pour l'année 2020.

Tableau n°1: Tableau d'équilibre de la Loi de finances

NATURE DES RECETTES ET DES DÉPENSES	PRÉVISIONS RECTIFIEES 2020
I. BUDGET DE L'ÉTAT (I) = (A) + (B) + (C)	**1 525 297 000 000**
A. BUDGET GÉNÉRAL	**1 410 692 000 000**
A.1. Ressources budgétaires	**1 410 692 000 000**
Titre 1 - Recettes fiscales	**561 620 000 000**
Impôts et taxes intérieurs	463 305 000 000
Droits et taxes de douanes	98 315 000 000
Titre 2 - Dons et legs et fonds de concours	**28 000 000 000**
Dons ordinaires	28 000 000 000
Titre 4 - Autres recettes	**821 072 000 000**
Recettes forestières	2 478 000 000
Vente des cargaisons	700 904 000 000
Zone unitization	3 000 000 000
Bonus pétrolier	58 000 000 000
Recettes minières	200 000 000
Dividendes	6 000 000 000
Droits et frais administratifs	19 390 000 000
Amendes et condamnations pécuniaires	100 000 000
Recettes exceptionnelles	30 000 000 000
Intérêts des prêts	1 000 000 000
A.2. Dépenses budgétaires	**1 523 980 000 000**
Titre 1 - Charges financières de la dette	76 000 000 000
Titre 2 - Personnel	383 500 000 000
Titre 3 - Biens et services	179 860 000 000
Titre 4 - Transferts	494 620 000 000
Titre 5 - Investissement	330 000 000 000
5.1 - sur ressources internes	*230 000 000 000*
5.2 - sur ressources externes	*100 000 000 000*
Titre 6 - Autres dépenses	60 000 000 000
B. BUDGETS ANNEXES	**6 188 000 000**
B.1. Ressources	
Titre 1 - Recettes fiscales	1 140 000 000
Impôts et taxes intérieurs	1 140 000 000
Titre 4 - Autres recettes	
Droits et frais administratifs	4 250 000 000
Vente des cargaisons	798 000 000
B.2. Charges	**6 188 000 000**
Solde	0
C - COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	**108 417 000 000**
C. 1. Ressources	**108 417 000 000**
Titre 1- Recettes fiscales	
Impôts et taxes intérieurs	8 077 000 000
Droits et taxes de douanes	1 685 000 000
Titre 3 - Cotisations sociales	54 897 000 000
Cotisations sociales	54 897 000 000
Titre 4 - Autres recettes	
Vente des cargaisons	15 298 000 000
Droits et frais administratifs	460 000 000
Dons Covid-19	25 000 000 000
Dons Fonds National de Solidarité	3 000 000 000
C. 2 - Charges	**108 417 000 000**
Solde	0
RÉSUMÉ BUDGET DE L'ÉTAT	
Ressources budgétaires	1 525 297 000 000
Dépenses budgétaires	1 638 585 000 000
Solde budgétaire global	**-113 288 000 000**
Solde budgétaire de base	**6 712 000 000**

3. DES RESSOURCES ET DES CHARGES DE TRÉSORERIE ET DE FINANCEMENT

3.1. De l'évaluation des ressources et des charges de trésorerie

Au titre de la loi de finances pour l'année 2020, les ressources de trésorerie concernent :

- les produits des emprunts à court, moyen et long terme ;
- l'émission des bons et obligations du trésor ;
- les tirages BDEAC ;
- le remboursement des prêts Etat ;

Les ressources de trésorerie ont été réajustées et autorisées pour la somme de quatre cent cinquante-deux milliards (452.000.000.000) FCFA.
Les charges de trésorerie, quant à elles, concernent :

- le remboursement des emprunts à court, moyen et long terme ;
- les garanties et avals ;
- le remboursement des obligations ;
- la provision pour contribution aux réserves de change (CEMAC) ;
- le remboursement de la dette intérieure.

Les charges de trésorerie ont été réajustées et autorisées pour la somme de neuf cent quatre-vingt-sept milliards (987.000.000.000) FCFA.

Le déficit prévisionnel des ressources de trésorerie sur les charges de trésorerie, estimé à cinq cent trente-cinq milliards (535.000.000.000) FCFA, fait l'objet de modalités de financement à négocier avec les bailleurs de fonds internationaux.

Le tableau ci-dessous retrace les ressources et les charges de trésorerie.

Tableau n°2 : Ressources et charges de trésorerie

NATURE DES RESSOURCES ET DES CHARGES	PRÉVISIONS 2019
II. TRÉSORERIE	
II. 1-Ressources de trésorerie	**452 000 000 000**
Produits des emprunts à court, moyen et long terme	272 000 000 000
Emissions bons et obligations	150 000 000 000
BDEAC	15 000 000 000
Remboursements des prêts ETAT	15 000 000 000
II. 2- Charges de trésorerie	**987 000 000 000**
Remboursement des emprunts à court, moyen et long terme	610 000 000 000
Garantie et aval	25 000 000 000
Remboursement des obligations	52 000 000 000
Provision pour contribution aux réserves de change (CEMAC)	0
Remboursement dette intérieure	300 000 000 000
Gap de trésorerie	**-535 000 000 000**

Ainsi, le plan global de financement du gap de trésorerie subséquent se présente ainsi qu'il suit :

Besoin de financement (déficit budgétaire) 113 288 000 000 FCFA
Financement extérieur (déficit de trésorerie) 535 000 000 000 FCFA
Gap de financement – 648 288 000 000 FCFA
Contre – 1.219.916.000.000 FCFA de prévisions initiales 2020.

4. DE LA FIXATION DES MONTANTS ET DE LA REPARTITION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Le budget général pour l'exercice 2020 réajusté a été arrêté en dépenses à la somme de mille cinq cent vingt-trois milliards neuf cent quatre-vingt millions (1.523.980.000.000) FCFA réparties en grandes masses ainsi qu'il suit :

Charges financières de la dette	76 000 000 000
Dépenses de personnel	383 500 000 000
Dépenses de biens et services	179 860 000 000
Dépenses de transfert	494 620 000 000
Dépenses d'investissement	330 000 000 000
Autres dépenses	60 000 000 000
	1 523 980 000 000

Tableau n°3 : Répartition des dépenses de personnel par ministère

N° Code	Ministères et Institutions	Prévisions
12	Parlement	341.827.710
13	Présidence de la République	13.033.003.008
14	Primature	634.855.450
21	Défense Nationale	53.065.916.799
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	522.190.798
31	Affaires Étrangères, Coop.et Congolais de l'étranger	25.145.975.131
32	Justice, droits humains et promo. peuples autochtones	23.734.400.725
33	Communication, médias et Porte-parole du Gvmt	7.121.712.704
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	29.578.126.571
37	Construction, urbanisme et habitat	1.197.113.782
39	Énergie et Hydraulique	190.552.220
41	Agriculture, Élevage et pêche	5.265.733.106
42	Économie Forestière	4.253.404.636
43	Équipement et Entretien routier	1.334.605.356
46	Mines et Géologie	981.047.268
47	Affaires Foncières et domaine public	854.342.831
48	Hydrocarbures	716.074.811
49	Postes et Télécommunications	125.503.230
50	Zones économiques spéciales	66.382.612
51	Commerce et consommation	2.938.158.462
53	Finances et Budget	43.729.567.362
54	Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat	250.528.123
59	Plan, statistique, intégration régionale et transports	3.762.142.417
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	79.143.733.645
62	Enseignement Supérieur	291.757.917
63	Culture et Arts	1.350.725.444
64	Sports et Éducation physique	8.178.675.924
65	Recherche scientifique et innovation technologique	840.038.060
66	Tourisme et Environnement	1.113.898.824
68	Enseignement Technique et Professionnel	17.284.984.316
69	Jeunesse et Éducation civique	2.280.374.939
71	Santé, Population et promotion de la femme	29.424.839.449
72	Fonction Publique et Réforme de l'État	18.779.170.900
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	4.659.048.464
76	Économie, Industrie et portefeuille public	1.309.587.006
Total		**383.500.000.000**

Tableau n° 4 : Répartition des dépenses de biens et services par ministère

N° Code	Ministères et Institutions	Prévisions
14	Primature	2.555.854.649
21	Défense Nationale	98.611.918.804
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	405.083.878
31	Affaires Étrangères, Coop.et Congolais de l'étranger	8.319.765.841
32	Justice, droits humains et promo. peuples autochtones	3.061.675.452
33	Communication, médias et Porte-parole du Gvmt	737.288.403
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	12.760.247.122
37	Construction, urbanisme et habitat	177.196.818
39	Énergie et Hydraulique	284.075.741
41	Agriculture, Élevage et pêche	1.056.434.022
42	Économie forestière	347.353.383
43	Équipement et Entretien routier	292.447.990
46	Mines et Géologie	503.841.396
47	Affaires Foncières et domaine public	389.517.291
48	Hydrocarbures	312.686.888
49	Postes et Télécommunications	302.409.994
50	Zones économiques spéciales	180.534.856
51	Commerce et consommation	446.200.000
53	Finances et Budget	8.735.006.582
54	Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat	185.909.682
59	Plan, Statistique, Intégration régionale et Transports	1.259.230.218
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	14.077.657.424
62	Enseignement Supérieur	1.132.995.913
63	Culture et Arts	262.504.904
64	Sports et Éducation physique	463.496.881
65	Recherche scientifique et innovation technologique	218.956.998
66	Tourisme et Environnement	494.391.924
68	Enseignement Technique et Professionnel	3.145.184.352
69	Jeunesse et Éducation civique	382.258.729
71	Santé, Population et promotion de la femme	15.025.614.040
72	Fonction Publique et Réforme de l'État	1.178.724.948
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	1.556.325.706
76	Économie, Industrie et portefeuille public	656.576.645
79	Délégué à l'intérieur, chgé décentralisation et dvpt local	172.589.726
88	Délégué chargé du budget	168.042.800
Total		**179.860.000.000**

Tableau n°5 : Répartition des transferts par ministère et institution

N° Code	Ministères et Institutions	Prévisions
12.1	Sénat	10.305.000.000
12.2	Assemblée Nationale	18.360.000.000
13	Présidence de la République	41.315.000.000
14	Primature	2.034.850.000
15	Cour Constitutionnelle	712.500.000
16	Conseil économique, social et environnemental	1.045.000.000
17	Conseil Supérieur de la Magistrature	315.000.000
18	Cour Suprême	465.000.000
19	Haute Cour de Justice	95.000.000
20	Commission Nationale des Droits de l'Homme	1.072.500.000
21	Défense Nationale	3.207.083.000
22	Médiateur de la République	273.600.000
23	Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire	902.500.000
25	Conseil Supérieur de la Liberté de Communication	587.100.000
26	Commission Nationale de Lutte contre la fraude	417.050.000
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	82.040.000
31	Affaires Étrangères, Coop. et Congolais de l'Etranger	791.761.800
32	Justice, Droits Humains, et promo. Peuples autochtones	428.320.000
33	Communication, médias et Porte-parole du Gvmt	1.336.176.000
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	49.584.978.980
37	Construction, urbanisme et habitat	28.740.140.000
39	Énergie et Hydraulique	6.542.060.000
41	Agriculture, Élevage et pêche	2.591.041.000
42	Économie forestière	1.173.156.914
43	Equipement et entretien routier	641.900.000
46	Mines et Géologie	2.599.734.609
47	Affaires Foncières et domaine public	1.579.360.000
48	Hydrocarbures	50.853.026.720
49	Postes et Télécommunications	511.100.000
50	Zones Économiques spéciales	165.000.000
51	Commerce et consommation	744.540.000
53	Finances et Budget	28.579.417.244
54	PME, Artisanat et secteur informel	1.033.750.000
59	Plan, Statistique, Intégration régionale et Transports	2.271.612.000
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	25.570.853.000
62	Enseignement Supérieur	63.407.560.000
63	Culture et Arts	1.355.537.640
64	Sports et Éducation physique	5.250.771.602
65	Recherche scientifique et innovation technologique	2.388.213.650
66	Tourisme et Environnement	229.128.907
68	Enseignement Tech., Prof., Format° qual. et Emploi	20.814.712.614
69	Jeunesse et Education civique	797.200.000
71	Santé, Population et Promotion de la femme	89.577.637.336
72	Fonction Publique et Réforme de l'Etat	2.618.920.000
73	Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité	18.537.678.984
76	Économie, Industrie et portefeuille public	1.840.488.000
81	Conseil National du Dialogue	85.000.000
82	Conseil Consultatif des Sages et Notabilités T.	85.000.000
83	Conseil consultatif des femmes	85.000.000
84	Conseil Consultatif des Personnes handicapées	100.000.000
85	Conseil Consultatif de la Jeunesse	85.000.000
86	Conseil Consultatif de la Société civile et Org. non Gvt.	85.000.000
87	Haute Autorité de lutte contre la corruption	350.000.000
Total dépenses de transfert		**494.620.000.000**

Tableau n°6 : Répartition de dépenses d'investissement par ministère

N° Code	Ministère	Prévisions
14	Primature	148.000.000
21	Défense Nationale	22.462.000.000
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	9.662.000.000
31	Affaires Etrangères, Coop. et Congolais de l'Etranger	238.000.000
32	Justice, Droits Humains et promo. Peuples autochtones	646.000.000
33	Communication, Médias et Porte-parole du Gouvernement	2.013.000.000
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	4.335.000.000
37	Construction, Urbanisme et Habitat	14.374.000.000
39	Energie et Hydraulique	14.053.000.000
41	Agriculture, Elevage et pêche	11.202.000.000
42	Economie Forestière	4.868.000.000
43	Equipement et entretien routier	61.920.000.000
46	Mines et Géologie	500.000.000
47	Affaires Foncières et Domaine public	6.204.000.000
48	Hydrocarbures	100.000.000
49	Postes et Télécommunications	3.964.000.000
50	Zones Economiques spéciales	510.000.000
51	Commerce et consommation	1.100.000.000
53	Finances et Budget	2.732.000.000
54	PME, Artisanat et secteur informel	3.517.000.000
59	Plan, statistique, Intégration régionale et Transports	32.200.000.000
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	9.465.000.000
62	Enseignement Supérieur	17.575.000.000
63	Culture et Arts	400.000.000
64	Sports et Education Physique	384.000.000
65	Recherche scientifique et Innovation Technologique	1.503.000.000
66	Tourisme et Environnement	1.359.000.000
68	Enseignement Technique et prof. Format° qualif. et Emploi	8.433.000.000
69	Jeunesse et Education civique	315.000.000
71	Santé, Population et Promotion de la Femme	80.529.000.000
72	Fonction publique, Réforme de l'Etat, Travail et Sécu. Sociale	348.000.000
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	9.859.000.000
76	Economie, Industrie et portefeuille public	3.082.000.000
TOTAL GÉNÉRAL		**330.000.000.000**

TITRE II : ANALYSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT

II.1. REALISATIONS DES RECETTES DU BUDGET ET DE L'ETAT

II.1.1. Les recettes fiscales

1) Les impôts et taxes intérieurs

Prévus pour la somme de quatre cent soixante-douze milliards cinq cent vingt-deux millions (472.522.000.000) de francs CFA, les impôts et taxes intérieurs en 2020 ont été recouvrés pour la somme de quatre cent cinquante-cinq milliards trois cent soixante-dix-neuf millions soixante-neuf mille deux cent soixante-neuf (455.379.069.269) francs CFA, soit un taux de recouvrement de 96,37 % contre 72,25% en 2019.

La moyenne mensuelle de recouvrement des impôts et taxes en 2020 est de 37,95 milliards de francs CFA contre 41,808 milliards de francs CFA en 2019.

Plusieurs mesures de modification des dispositions fiscales, des textes non codifiés et des dispositions parafiscales ont été prises en 2020.

A. De la modification des dispositions de la fiscalité intérieure

- Modification de paiement de l'IRPP et de la TUS par les représentants et directeurs des succursales des sociétés étrangères ;

- Baisse du taux de l'impôt sur les sociétés fixé à 28% ;

- Mise en conformité de l'évaluation des stocks avec la réglementation Syscohada révisée ;

- Suppression de l'obligation de production de l'autorisation temporaire d'exercer (ATE) auprès de l'administration fiscale ;

- Extension de l'obligation de faire enregistrer les bons de commande par les opérateurs pétroliers ;

- Suppression de la taxe sur les externalités négatives des activités minières et pétrolières ;

- Clarification du champ d'application de la retenue à la source des primes cédées en réassurance ;

- Compétence exclusive de l'administration fiscale en matière de contrôle fiscal ;

- Extension aux actes commerciaux des droits portant obligation, libération ou transmission de propriété ou d'usufruit ;

- Enregistrement des actes de cession des participations, d'intérêts ou de droits et obligations dans les contrats de partage de production et les autres secteurs d'activités ;

- Fixation d'un taux pour les cessions de créances entre personnes de droit privé ;

- Changement et indication du redevable légal en matière de droits de timbre sur la lettre de transport aérien à l'importation et à l'exportation des biens ;

- Rétablissement des anciennes dispositions en matière de liquidation et de recouvrement de la taxe immobilière ;

B. <u>De la modification des textes non codifiés</u>

- Nouvelles dispositions concernant la liquidation et la répartition de la taxe unique sur les salaires (TUS) ;

- Nouvelles dispositions concernant la liquidation et la répartition de la taxe sur les transferts de fonds (TTF) ;

- Baisse du taux de l'impôt global forfaitaire (IGF) ;

- Baisse de l'amende pour défaut de production de l'Attestation de non redevance fiscale ;

- Institution des droits d'accises par un texte différent de celui de la TVA ;

C. <u>Modifications des dispositions relatives au régime applicable au secteur pétrolier</u>

- Abrogation des instruments juridiques relatifs à la fiscalité du secteur pétrolier ;

- Actualisation du cadre juridique applicable au secteur pétrolier ;

- Soumission des sociétés pétrolières à l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) au Congo ;

- Institution des droits d'enregistrement des contrats pétroliers et des bons de commande ;

- Soumission des sociétés pétrolières à la taxe d'occupation des locaux dans les conditions de droit commun ainsi qu'à la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties ;

- Soumission à la formalité d'enregistrement des actes et mutations opérés par les sociétés pétrolières ;

D. <u>Des modifications des dispositions parafiscales</u>

- Réaménagement des dispositions relatives aux communications électroniques (HUB numérique) ;

- Revue de la taxation dans le secteur des communications électroniques ;

- Dispositions spécifiques relatives à la dématérialisation obligatoire pour le paiement de la patente, de la taxe de roulage, des factures d'eau, d'électricité, de téléphone, d'abonnement et réabonnement aux chaines télévisuelles, d'Internet fixe ou mobile ;

- Institution des droits fonciers exceptionnels ;

- Détermination des frais des travaux cadastraux au mètre carré sur les superficies des terres et des parcelles de terrains ;

- Dispositions relatives aux secteurs de l'énergie et de l'hydraulique ;

- Dispositions relatives aux droits de cotisation et de délivrance des actes divers par l'administration juridique ;

- Dispositions parafiscales relatives au secteur des assurances ;

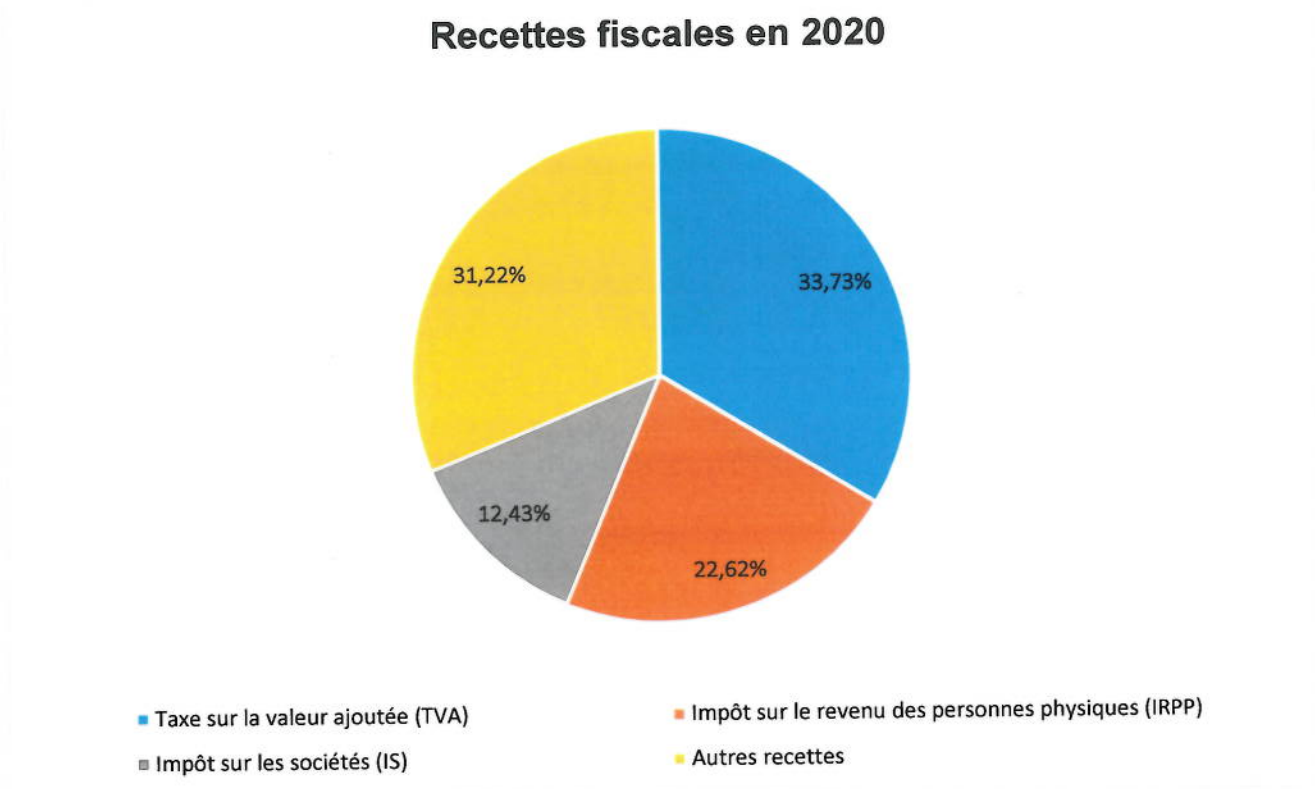
Le tableau ci-dessous retrace les réalisations par nature d'impôts et taxes.

Tableau n° 7 : Réalisations par nature d'impôts et taxes

NATURE D'IMPÔTS ET TAXES	RÉALISATIONS
Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)	103 000 477 801
Impôt sur les sociétés (IS)	56 561 252 299
Taxe spéciale sur les sociétés (TSS)	25 107 633 438
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	153 601 023 512
Droits d'accises (DA)	11 884 077 233
Taxe sur les boissons et le tabac	2 073 421 241
Impôt global forfaitaire (IGF)	899 455 588
Taxe sur les Jeux du hasard (T.J.H.)	21 308 338
Taxe unique sur les salaires (TUS)	16 465 563 565
Taxe sur les véhicules de tourisme (TVTS)	1 173 667 495
Acompte sur divers impôts (ASDI)	2 145 560 719
Conservation hypothèque propriété foncière	768 085 617
Droits d'enregistrement	5 894 063 755
Taxe immobilière	3 581 446 776
Taxe d'abonnement télévisuelle	2 965 664 403
Timbres	588 670 950
Timbres sur les véhicules automobiles	338 744 997
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	15 446 474 367
Taxe sur les contrats d'assurance (TCA)	3 567 101 045
Redevances et droits de forêts	5 182 608 492
Redevances et droits de mines	8 377 500
Redevance superficiaire	8 400 000
Redevances et droits immobiliers	18 344 250
Revenu du domaine des télécommunications	14 407 222 788
Vente de matériel réformé de l'État	224 145 204
Pénalités et amendes	404 856 308
Redevance audiovisuelle (RAV)	148 391 452
Taxe sur les transferts de fonds (TTF)	20 474 428 241
Taxe sur le trafic des télécommunications électroniques	6 947 083 482
Taxe sur les billets d'avions	256 030 000
Retenue à la source (marchés publics)	375 797 155
Retenue à la source (sous-traitants)	79 757 000
Attestation de non-redevance fiscale	4 327 500
Certificat de moralité fiscale	442 000
Redressements fiscaux	188 375 160
Autres recettes fiscales	566 789 598
TOTAL	**455 379 069 269**

Par grande catégorie d'impôts, les réalisations sont synthétisées ainsi qu'il suit :

Taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.)	153 601 023 512
Impôt sur le revenu des personnes physiques (I.R.P.P.)	103 005 477 801
Impôt sur les sociétés (I.S.)	56 561 252 299
Autres recettes	142 211 315 657
TOTAL	**455 379 069 269**



En définitive, au terme de l'année 2020, la collecte des recettes fiscales hors pétrole de l'État a été de 455,379 milliards de francs CFA contre 501,699 milliards de francs CFA en 2019, soit une baisse de 46,32 milliards de francs CFA.

2) Les droits et taxes de douanes

Au titre de la loi de finances 2020, certaines dispositions douanières ont été modifiées ainsi qu'il suit :

- Modifications des dispositions relatives aux importations des machines, appareils et engins agricoles, horticoles, sylvicoles ou halieutiques, les engrais et autres intrants agricoles ;

- Suppression des frais d'inspection à l'importation des marchandises ;

- Exonération des droits et taxes à l'importation des produits médicaux essentiels contre la covid-19 ;

- Admission en franchise totale des matériels et produits pétroliers en phase d'exploration ou de recherche.

Au terme de l'exécution du budget de l'année 2020, les recouvrements des droits et taxes de douanes s'élèvent à la somme de cent deux milliards six cent soixante-cinq millions deux cent quatre-vingt mille trois cent cinquante-deux (102.665.280.352) francs CFA pour une prévision de cent milliards (100.000.000.000) de francs CFA, soit un taux de recouvrement de 102,67% contre 73,78% en 2019.

Le tableau ci-dessous retrace la ventilation des réalisations douanières par rubrique.

Tableau n° 8 : Réalisations douanières par rubrique

RUBRIQUES	ÉMISSIONS	RECOUVREMENTS
Droits d'entrée	67 506 924 906	67 353 969 833
Droits d'accise	1 071 028 837	1 069 654 064
Contentieux	5 129 107 706	5 139 049 678
Vente aux enchères	237 998 562	237 998 562
Droits de sortie	31 875 134	31 875 134
Droits accéssoires de sortie	268 088 581	264 552 853
Taxe spécifique sur les boissons	185 747 908	185 762 087
Taxe spécifique sur le tabac	151 400	151 400
Taxe additionnelle à l'exportation	1 201 790 400	1 201 790 400
Redevance bois	6 676 838 784	6 556 715 244
Redevance informatique	20 612 430 230	20 566 975 014
Redevance Diamant	200 294	200 294
Autres recettes douanières	57 308 164	56 585 789
TOTAL	**102 979 490 906**	**102 665 280 352**
Prévisions	100 000 000 000	100 000 000 000
Écarts	2 979 490 906	2 665 280 352
Taux de réalisation	99,69%	102,67%

Pour les douze mois de 2020, les recettes d'import-export perçues ont été de 102,979 milliards FCFA en émissions et de 102,665 milliards FCFA en recouvrements. Elles sont en diminution par rapport à celles de 2019 (104,169 milliards FCFA en émissions et 103,287 milliards FCFA en recouvrements).

En 2020, les crises économique et sanitaire ont impacté négativement les importations et les exportations au Congo. Les importations se sont établies à 913,614 milliards FCFA, en régression de 18,80% par rapport aux flux de 2019. Les exportations se sont établies à 2.327,193 milliards FCFA, en déclin de 22,01% par rapport aux flux commerciaux de 2019.

Cependant, il convient de souligner que l'analyse des recettes douanières montre une résilience de l'administration des douanes dans la collecte des recettes malgré les effets de la crise. En effet, on constate qu'aux deux premiers trimestres, les recettes import-export sont quasiment au même niveau qu'en 2019 malgré une baisse significative des importations dues aux effets conjugués de la crise économique et de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Enfin, le manque à gagner occasionné par les exonérations des droits et taxes issus des privilèges douaniers accordés aux différents usagers et par les autres codes additionnels s'élève à la somme de 145,995 milliards FCFA contre 685,382 milliards FCFA en 2019.

Tableau n°09 : Catégories des exonérations douanières

Rubriques	Montant
Exonérations de source internationale et communautaire	14 834 307 954
Protocoles d'accord et convention de financement extérieur	7 063 743 245
Contribution de l'Etat à l'investissement	97 553 857 171
Exonérations à caractère social de source nationale	23 257 702 749
Marchés et contrats de l'Etat sur financement propre	2 119 814 841
Autres exonérations du secteur public	819 808 359
Autres exonérations du sectetur privé	346 450 390
TOTAL	**145 995 684 709**

Une analyse plus approfondie des exonérations, par ordre d'importance et par principaux secteurs, permet de dresser le tableau ci-dessous.

Tableau n°10 : Exonérations par principaux secteurs

Nature des dépenses	Montant	Pourcentage (%)
Amont et aval pétroliers	54 282 884 376	37,18%
Soutien au pouvoir d'achat	23 224 433 089	15,90%
Secteur minier	7 776 126 036	5,33%
Marchés publics sur financement extérieur	7 063 743 245	4,84%
Dons à l'Etat et au Gouvernement	5 438 503 408	3,72%
Secteur forestier	2 499 769 912	1,72%
Secteur agricole, élévage et pêche	1 237 870 407	0,85%
Secteur social et réligieux	1 108 901 256	0,76%
Autres secteurs divers	43 363 452 976	29,70%
TOTAL	**145 995 684 705**	100,00%

Au total, la réalisation des recettes fiscales nettes de l'Etat hors pétrole se présente comme suit :

Tableau n°11 : Réalisations des recettes fiscales nettes hors pétrole

Nature des recettes	Prévisions	Emissions	Recouvrements	Taux de recouvrement	
				Prévisions	Emissions
Impôts et taxes intérieurs	472 522 000 000	455 379 069 269	455 379 069 269	96,37%	100,00%
Droits et taxes de douanes	100 000 000 000	102 979 490 906	102 665 280 352	102,67%	99,69%
TOTAL	**572 522 000 000**	**558 358 560 175**	**558 044 349 621**	**97,47%**	**99,94%**

II.1.2. Les autres recettes

1) Les recettes pétrolières

Elles sont constituées des produits de la vente des cargaisons par la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) et ceux issus de la commercialisation par les autres sociétés pétrolières.

A ces produits s'ajoutent des bonus pétroliers et des recettes exceptionnelles du champs Lianzi (Zone d'unitization).

Les recettes pétrolières recouvrées en 2020 s'élèvent à la somme de six cent cinquante-un milliards cent soixante-quatre millions six cent soixante mille cent vingt-sept (651.164.660.127) FCFA contre une prévision de sept cent soixante-dix-huit milliards (778.000.000.000) FCFA, soit un taux de recouvrement de 83,70% contre 119,13% en 2019.

Ces recettes se répartissent ainsi qu'il suit :

Tableau n° 12 : Recettes pétrolières au 31/12/2020

NATURE	MONTANT
Vente des cargaisons	534 857 761 707
Provisions pour investissements diversiés (PID)	41 789 628 297
Redevances	751 781 945
Bonus pétroliers	70 247 865 731
Zone d'unitization	3 517 622 447
Total recettes pétrolières	**651 164 660 127**

Comparativement à l'année 2019, les recettes pétrolières recouvrées en 2020 sont inférieures de près de 50% (651,164 milliards FCFA en 2020 contre 1 303,549 milliards FCFA en 2019).

Le tableau ci-dessous donne le détail des bonus pétroliers perçus en 2020.

Tableau n° 13 : Bonus pétroliers 2020

DÉSIGNATION	MONTANT
Bonus TEP CONGO	5 834 280 798
Bonus Nanga	2 333 712 322
Bonus Mokelembele	583 428 077
Bonus N'Soko II	2 479 569 340
Bonus ENI Congo	14 677 936 897
Bonus Banga Kayo	1 800 000 000
Bonus Congorep	2 985 257 000
Bonus Perenco	2 985 257 000
Bonus KLL II	29 852 570 000
Bonus Ikalou	4 410 652 000
Bonus Mercura	1 909 229 202
Bonus AOGC	395 973 095
TOTAL	**70 247 865 731**

2) Les droits et frais administratifs

Prévus pour la somme de vingt-quatre milliards deux cents millions (24.200.000.000) FCFA, les droits et frais administratifs ont été recouvrés pour la somme de cinq milliards trois cent douze millions quatre cent soixante-onze mille sept cent douze (5.312.471.712) FCFA, soit un taux de recouvrement de 21,95 %.

3) Les recettes de portefeuille

Prévues pour sept milliards (7.000.000.000) FCFA, les recettes de portefeuille, constituées des intérêts de prêts et des dividendes, ont été recouvrées à hauteur d'un milliard cinq cent quatorze millions neuf cent soixante-sept mille neuf cent seize (1.514.967.916) FCFA, soit un taux de recouvrement de 21,64%.

4) Les recettes minières

Fixées à hauteur de deux cent millions (200.000.000) FCFA, les recettes minières ont été recouvrées à hauteur de cinq cent millions (500.000.000) FCFA, soit un taux de recouvrement de 250%.

5) Les recettes forestières

Prévue pour la somme de deux milliards quatre cent soixante-dix-huit millions (2.478.000.000) FCFA, la redevance forestière a été recouvrée à hauteur de quatre milliards sept cent millions (4.700.000.000) FCFA, soit un taux de recouvrement de 189,67%.

Au total, les recettes propres de l'État au titre de l'année 2020 se présentent comme suit :

Tableau n° 14 : Recettes propres de l'État au 31/12/2020

Nature	Prévisions	Recouvrements	Taux de recouvrement
Impôts et taxes intérieurs	472 522 000 000	455 379 069 269	96,37%
Droits et taxes de Douane	100 000 000 000	102 665 280 352	102,67%
Recettes pétrolières	778 000 000 000	651 164 660 127	83,70%
Droits et frais administratifs	24 200 000 000	5 312 471 712	21,95%
Recettes du portefeuille	7 000 000 000	1 514 967 916	21,64%
Recettes minières	200 000 000	500 000 000	250,00%
Recettes forestières	2 478 000 000	4 700 000 000	189,67%
TOTAL	**1 384 400 000 000**	**1 221 236 449 376**	**88,21%**

6) Les dons, legs et fonds de concours

Sur une prévision budgétaire de cinquante-six milliards (56.000.000.000) FCFA, les contributions des dons sont élevées à la somme de soixante-dix-huit milliards cent trente-neuf millions deux cent soixante-un mille sept cent soixante-deux (78.139.261.762), soit un taux de réalisation de 139,53%. Ce montant intègre les dons relatifs à la lutte contre la pandémie de Coronavirus.

Prévues pour vingt-huit milliards (28.000.000.000) FCFA, les réalisations des dons par donateur sont retracées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de vingt-cinq milliards deux cent trente-neuf millions deux cent soixante un

mille sept cent soixante-deux (25.239.261.762) FCFA, soit un taux de réalisation de 90,14%.

Tableau n° 15 : réalisations des dons par donateur au 31/12/2020

Donateurs	Prévisions	Réalisations
PAM	1 900 000 000	12 942 236 543
IPHD	200 000 000	0
BANQUE MONDIALE	1 276 000 000	0
UNICEF	714 000 000	1 148 347 980
PNUD	168 000 000	3 257 964 016
FNUAP	400 000 000	1 008 451 480
UNION EUROPEENNE	3 186 000 000	543 658 571
FEM	62 000 000	76 166 500
AIEA	442 000 000	0
BDEAC	400 000 000	0
PHILIPPS	1 000 000 000	0
GAVI	2 343 000 000	645 000 000
CEA	35 000 000	0
OMS	100 000 000	0
BAD	550 000 000	0
AFD	3 875 000 000	5 617 436 672
CHINE	7 699 000 000	0
MAROC	2 150 000 000	0
C2D	1 500 000 000	0
TOTAL	**28 000 000 000**	**25 239 261 762**

7) Les cotisations sociales

Prévues pour la somme de 54.897.000.000 FCFA, comme en 2019, les cotisations sociales recouvrées au profit de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) s'élèvent à la somme de 52.100.000.000 FCFA, soit un taux de recouvrement de 94,90%.

Cette somme est répartie ainsi qu'il suit :

Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF)	49 900 000 000 FCFA
Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	2 200 000 000 FCFA

Tableau n° 16 : Récapitulatif des recettes budgétaires au 31/12/2020

CATÉGORIE	PRÉVISIONS	RECOUVREMENT	TAUX
Impôts et taxes intérieurs	472 522 000 000	455 379 069 269	96,37%
Droits et taxes de Douane	100 000 000 000	102 665 280 352	102,67%
Dons et legs	56 000 000 000	78 139 261 762	139,53%
Recettes minières	200 000 000	500 000 000	250,00%
Recettes forestières	2 478 000 000	4 700 000 000	189,67%
Vente des cargaisons	717 000 000 000	534 857 761 707	74,60%
Produits de la commercialisation	0	42 541 410 242	
Bonus pétroliers	58 000 000 000	70 247 865 731	121,12%
Zone d'unitization	3 000 000 000	3 517 622 447	117,25%
Droits et frais administratifs	24 200 000 000	5 312 471 712	21,95%
Recettes du portefeuille	7 000 000 000	1 514 967 916	21,64%
Cotisations sociales	54 897 000 000	52 100 000 000	94,91%
TOTAL	**1 495 297 000 000**	**1 351 475 711 138**	**90,38%**

II.2. EXECUTION DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT

1) Les charges financières de la dette :

Constituées du service de la dette intérieure et extérieure, les charges financières de la dette ont été exécutées à hauteur de 107.071.330.201 FCFA pour des prévisions annuelles de 76.000.000.000 FCFA, soit un taux d'exécution de 140,88% contre 199,83% en 2019. Les intérêts de la dette extérieure représentent 67,40% du montant total.

Le service de la dette extérieure est réparti dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°17 : Exécution du service de la dette extérieure au 31/12/2020

DÉSIGNATION	MONTANT
BANQUE MONDIALE	2.319.690.607
GROUPE BAD/FAD	974.585.869
GROUPE BEI/CEE/FED	452.834.942
BADEA	350.245.774
BDEAC	408.275.410
FIDA	111.577.919
OPEP	969.210.058
CLUB DE PARIS	3.741.199.382
CLUB DE LONDRES	9.703.411.927
AUTRES BILATERAUX	26.273.914.174
HONORAIRES	320.138.416
EXIMBANK CHINE	21.036.812.975
CMEC (IMBOULOU)	603.265.641
CHINA STATE	748.138.891
DIVERS CREANCIERS	4.158.028.216
TOTAL	**72.171.330.201**

2) Les dépenses de personnel

Évaluées à la somme de trois cent quatre-vingt-trois milliards cinq cent millions (383.500.000.000) FCFA, les dépenses de personnel ont été mandatées à hauteur de trois cent cinquante-un milliards cinq cent cinquante millions cinq cent sept mille cent vingt-quatre (351.550.507.124) FCFA, soit un taux d'exécution de 91,67% contre 93,40% en 2019.

3) Les dépenses de biens et services

Évaluées à la somme de cent soixante-dix-neuf milliards huit cent soixante millions (179.860.000.000) FCFA, les dépenses de biens et services ont été ordonnancées à hauteur de cent cinquante-six milliards sept cent soixante-deux millions deux cent quarante-sept mille sept cent cinquante-deux (156.762.247.752) FCFA, soit un taux d'exécution de 87,16% contre 78,63% en 2019.

4) Les dépenses de transferts et interventions

Évaluées à la somme de quatre cent quatre-vingt-quatorze milliards six cent vingt millions (494.620.000.000) FCFA, les dépenses de transferts et interventions ont été ordonnancées à hauteur de quatre cent soixante-treize milliards quatre cent millions trois cent soixante-onze mille cent cinquante-trois (473.400.371.153) FCFA, soit un taux d'exécution de 95,71% contre 97,41% en 2019.

Ce montant inclut la somme de quatre-vingt et un milliards vingt-huit millions six cent quinze mille sept cent trente un (81.028.615.731) FCFA de transferts pétroliers :

Subventions CORAF	35 000 000 000
Coût Yanga Sendji	11 204 904 322
taxe maritime	3 428 020 846
Centrale électrique	31 178 521 921
Frais divers	217 168 642
TOTAL	**81 028 615 731**

5) Les autres dépenses

Il s'agit des dépenses de charges communes. Évaluées à la somme de soixante milliards (60.000.000.000) FCFA, ces dépenses ont été ordonnancées à hauteur de cinquante-sept milliards huit cent soixante-deux millions deux cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf (57.862.255.299) FCFA, soit un taux d'exécution de 96,44% contre 72,04% en 2019.

Tableau n°18 : Tableau récapitulatif des dépenses ordonnancées

Nature des dépenses	Prévisions	Ordonnancements	Taux d'exécution
Charges financières de la dette	76 000 000 000	107 071 330 201	140,88%
Personnel	383 500 000 000	351 550 507 124	91,67%
Biens et services	179 860 000 000	156 762 247 752	87,16%
Transferts et interventions	494 620 000 000	473 400 371 153	95,71%
Autres dépenses	60 000 000 000	57 862 255 299	96,44%
TOTAL	**1 193 980 000 000**	**1 146 646 711 529**	**96,04%**

Tableau n°19 : Exécution des dépenses de personnel par ministère.

Exercice 2020

N° Code	Ministères et Institutions	Prévisions	Ordonnancements
12	Parlement	341.827.710	303.373.224
13	Présidence de la République	13.033.003.008	14.490.740.479
14	Primature	634.855.450	917.313.072
21	Défense Nationale	53.065.916.799	44.244.476.488
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	522.190.798	492.936.606
31	Affaires Étrangères, Coop.et Congolais de l'étranger	25.145.975.131	23.476.410.563
32	Justice, droits humains et promo. peuples autochtones	23.734.400.725	21.775.117.166
33	Communication, médias et Porte-parole du Gvmt	7.121.712.704	7.703.694.715
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	29.578.126.571	26.111.427.941
37	Construction, urbanisme et habitat	1.197.113.782	769.622.216
39	Énergie et Hydraulique	190.552.220	197.609.593
41	Agriculture, Élevage et pêche	5.265.733.106	4.674.391.384
42	Économie forestière	4.253.404.636	3.657.923.717
43	Équipement et Entretien routier	1.334.605.356	1.182.269.407
46	Mines et Géologie	981.047.268	873.072.433
47	Affaires Foncières et domaine public	854.342.831	1.059.614.570
48	Hydrocarbures	716.074.811	679.837.522
49	Postes et Télécommunications	125.503.230	109.647.756
50	Zones économiques spéciales	66.382.612	0
51	Commerce et consommation	2.938.158.462	2.684.235.242
53	Finances et Budget	43.729.567.362	41.263.824.854
54	Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat	250.528.123	354.556.844
59	Plan, Statistique, Intégration régionale et Transports	3.762.142.417	3.261.188.703
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	79.143.733.645	71.820.860.252
62	Enseignement Supérieur	291.757.917	407.197.548
63	Culture et Arts	1.350.725.444	1.028.086.141
64	Sports et Éducation physique	8.178.675.924	6.413.532.040
65	Recherche scientifique et innovation technologique	840.038.060	801.622.372
66	Tourisme et Environnement	1.113.898.824	1.393.242.056
68	Enseignement Technique et Professionnel	17.284.984.316	16.742.193.746
69	Jeunesse et Éducation civique	2.280.374.939	3.148.677.395
71	Santé, Population et promotion de la femme	29.424.839.449	27.156.449.458
72	Fonction Publique et Réforme de l'État	18.779.170.900	16.807.785.563
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	4.659.048.464	4.213.947.515
76	Économie, Industrie et portefeuille public	1.309.587.006	1.333.628.543
Total		**383.500.000.000**	**351.550.507.124**

Tableau n° 20 : Exécution des dépenses de biens et services par ministère

Exercice 2020

N° Code	Ministères et Institutions	Prévisions	Ordonnancements
14	Primature	2.555.854.649	2.391.149.797
21	Défense Nationale	98.611.918.804	96.687.921.671
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	405.083.878	236.870.020
31	Affaires Étrangères, Coop.et Congolais de l'étranger	8.319.765.841	7.063.034.269
32	Justice, Droits humains et Promo. Pples autochtones	3.061.675.452	2.877.816.089
33	Communication, médias et Porte-parole du Gouvernemt	737.288.403	633.142.650
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	12.760.247.122	10.429.680.547
37	Construction, urbanisme et habitat	177.196.818	140.688.385
39	Énergie et Hydraulique	284.075.741	209.323.843
41	Agriculture, Élevage et pêche	1.056.434.022	628.763.005
42	Économie forestière	347.353.383	225.959.194
43	Équipement et entretien routier	292.447.990	157.034.748
46	Mines et Géologie	503.841.396	368.251.251
47	Affaires Foncières et Domaine public	389.517.291	322.916.385
48	Hydrocarbures	312.686.888	213.783.505
49	Postes et Télécommunications	302.409.994	217.927.040
50	Zones économiques spéciales	180.534.856	96.075.754
51	Commerce et consommation	446.200.000	444.065.843
53	Finances et Budget	8.735.006.582	8.461.982.807
54	PME, Artisanat et secteur informel	185.909.682	140.398.119
59	Plan, Statistique, Intégration régionale et Transports	1.259.230.218	961.132.938
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	14.077.657.424	7.538.444.622
62	Enseignement Supérieur	1.132.995.913	637.108.219
63	Culture et Arts	262.504.904	217.379.954
64	Sport et Éducation physique	463.496.881	254.946.052
65	Recherche scientifique et innovation technologique	218.956.998	134.724.031
66	Tourisme et Environnement	494.391.924	403.824.002
68	Enseignement Technique et professionnel	3.145.184.352	2.093.151.449
69	Jeunesse et Éducation civique	382.258.729	248.552.270
71	Santé, Population et promotion de la femme	15.025.614.040	9.741.554.363
72	Fonction Publique et Réforme de l'Etat	1.178.724.948	1.032.765.685
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	1.556.325.706	890.144.883
76	Économie, Industrie et Portefeuille public	656.576.645	407.055.928
79	Délégué à l'Intérieur, chgé décentralisation et dvpt local	172.589.726	139.722.434
88	Délégué chargé du budget	168.042.800	114.956.000
Total dépenses de matériel		**179.860.000.000**	**156.762.247.752**

Tableau n°21 : Exécution des dépenses de transferts par ministère et institution

Exercice 2020

N° Code	Ministères et Institutions	Prévisions	Ordonnancements
12.1	Sénat	10.305.000.000	11.105.000.000
12.2	Assemblée Nationale	18.360.000.000	19.626.210.638
13	Présidence de la République	41.315.000.000	95.293.214.246
14	Primature	2.034.850.000	6.295.252.892
15	Cour Constitutionnelle	712.500.000	712.500.000
16	Conseil Economique et Social	1.045.000.000	1.044.999.975
17	Conseil Supérieur de la Magistrature	315.000.000	315.000.000
18	Cour Suprême	465.000.000	465.000.000
19	Haute Cour de Justice	95.000.000	95.000.000
20	Commission Nationale de Droits de l'Homme	1.072.500.000	1.072.355.917
21	Défense Nationale	3.207.083.000	2.096.455.241
22	Médiateur de la République	273.600.000	216.000.000
23	Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire	902.500.000	902.500.000
25	Conseil Supérieur de la Liberté de Communication	587.100.000	463.500.000
26	Commission Nationale de Lutte contre la fraude	417.050.000	234.133.328
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	82.040.000	0
31	Affaires Étrangères, Coop. et Congolais de l'Etranger	791.761.800	398.485.457
32	Justice, Droits Humains, et promo. Peuples autochtones	428.320.000	769.600.000
33	Communication, médias et Porte-parole du Gvmt	1.336.176.000	2.036.081.600
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	49.584.978.980	41.510.797.967
37	Construction, urbanisme et habitat	28.740.140.000	9.453.800.038
39	Énergie et Hydraulique	6.542.060.000	3.004.197.225
41	Agriculture, Élevage et pêche	2.591.041.000	1.785.149.473
42	Économie forestière	1.173.156.914	753.813.488
43	Equipement et entretien routier	641.900.000	353.488.328
46	Mines et Géologie	2.599.734.609	2.304.999.933
47	Affaires Foncières et domaine public	1.579.360.000	1.530.284.557
48	Hydrocarbures	50.853.026.720	82.917.540.305
49	Postes et Télécommunications	511.100.000	368.620.000
50	Zones Économiques spéciales	165.000.000	90.000.000
51	Commerce et consommation	744.540.000	299.408.670
53	Finances et Budget	28.579.417.244	43.809.988.120
54	PME, Artisanat et secteur informel	1.033.750.000	787.326.154
59	Plan, Statistique, Intégration régionale et Transports	2.271.612.000	1.884.130.648
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	25.570.853.000	14.472.230.128
62	Enseignement Supérieur	63.407.560.000	35.777.043.544
63	Culture et Arts	1.355.537.640	1.123.084.372
64	Sports et Éducation physique	5.250.771.602	4.799.762.237
65	Recherche scientifique et innovation technologique	2.388.213.650	2.274.952.240
66	Tourisme et Environnement	229.128.907	6.271.996
68	Enseignement Tech., Prof., Format° qual. et Emploi	20.814.712.614	12.237.841.692
69	Jeunesse et Education civique	797.200.000	452.877.500
71	Santé, Population et Promotion de la femme	89.577.637.336	53.611.011.103
72	Fonction Publique et Réforme de l'Etat	2.618.920.000	589.004.000
73	Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité	18.537.678.984	12.118.209.656
76	Économie, Industrie et portefeuille public	1.840.488.000	1.092.686.485
81	Conseil National du Dialogue	85.000.000	80.000.000
82	Conseil Consultatif des Sages et Notabilités T.	85.000.000	85.000.000
83	Conseil consultatif des femmes	85.000.000	60.000.000
84	Conseil Consultatif des Personnes handicapées	100.000.000	95.562.000
85	Conseil Consultatif de la Jeunesse	85.000.000	85.000.000
86	Conseil Co,sultatif de la Société civile et Org. non Gvt.	85.000.000	165.000.000
87	Haute Autorité delutte contre la corruption	350.000.000	280.000.000
Total dépenses de transfert		**494.620.000.000**	**473.400.371.153**

II.3. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Au 31 décembre 2020, les dépenses d'investissement prévues pour un montant de trois cent trente milliards (330.000.000.000) FCFA ont été ordonnancées pour la somme de deux cent trente milliards quatre cent douze millions deux cent trente-six mille neuf cent onze (230.412.236.911) FCFA, soit un taux d'exécution de 69,82% contre 83,22% en 2019.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses d'investissement par nature de ressources.

Tableau n°22 : Récapitulatif des dépenses d'investissement par catégorie de ressources

RESSOURCES	PRÉVISIONS	ORDONNANCEMENTS	TAUX D'EXÉCUTION
1) RESSOURCES INTERNES 1-1 MLA	230 000 000 000	119 313 100 650	51,88%
Sous-Total (1)	**230 000 000 000**	**119 313 100 650**	**51,88%**
2) RESSOURCES EXTERNES			
2-1 Emprunts	72 000 000 000	85 859 874 499	119,25%
2-2 Dons	28 000 000 000	25 239 261 762	90,14%
Sous-Total (2)	**100 000 000 000**	**111 099 136 261**	**111,10%**
TOTAL GÉNÉRAL (1) + (2)	**330 000 000 000**	**230 412 236 911**	**69,82%**

Les dépenses d'investissement par ministère sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau n° 23 : Exécution des dépenses d'investissement par Ministère

Exercice 2020

N° Code	Ministère	Prévisions	Ordonnancements
14	Primature	148.000.000	433.040.000
21	Défense Nationale	22.462.000.000	10.454.591.234
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	9.662.000.000	13.228.391.944
31	Affaires Etrangères, Coop. et Congolais de l'Etranger	238.000.000	0
32	Justice, Droits Humains et promo. Peuples autochtones	646.000.000	205.564.229
33	Communication, Médias et Porte-parole du Gouvernement	2.013.000.000	114.273.384
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	4.335.000.000	1.750.000.001
37	Construction, Urbanisme et habitat	14.374.000.000	3.838.000.000
39	Energie et Hydraulique	14.053.000.000	22.447.079.435
41	Agriculture, Elevage et pêche	11.202.000.000	19.370.358.736
42	Economie forestière	4.868.000.000	3.356.601.726
43	Equipement et entretien routier	61.920.000.000	48.498.504.116
46	Mines et Géologie	500.000.000	394.011.287
47	Affaires Foncières et Domaine public	6.204.000.000	4.255.287.541
48	Hydrocarbures	100.000.000	0
49	Postes et Télécommunications	3.964.000.000	109.846.370
50	Zones Economiques spéciales	510.000.000	352.000.000
51	Commerce, consommation et approvisionnement	1.100.000.000	443.099.998
53	Finances et Budget	2.732.000.000	1.490.825.175
54	PME, Artisanat et secteur informel	3.517.000.000	393.985.419
59	Plan, Statistique, Intégration régionale et Transports	32.200.000.000	23.104.429.591
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	9.465.000.000	6.278.096.339
62	Enseignement Supérieur	17.575.000.000	18.404.947.748
63	Culture et Arts	400.000.000	0
64	Sports et Education Physique	384.000.000	37.500.000
65	Recherche scientifique et Innovation Technologique	1.503.000.000	903.000.000
66	Tourisme et Environnement	1.359.000.000	1.779.163.609
68	Enseignement Technique et prof. Format° qualif. et Emploi	8.433.000.000	1.722.749.048
69	Jeunesse et Education civique	315.000.000	15.000.000
71	Santé, Population et Promotion de la Femme	80.529.000.000	36.906.261.289
72	Fonction publique, Réforme de l'Etat, Travail et Sécu. Sociale	348.000.000	0
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	9.859.000.000	9.753.317.823
76	Economie, Industrie et portefeuille public	3.082.000.000	372.310.869
TOTAL GÉNÉRAL		**330.000.000.000**	**230.412.236.911**

L'analyse des dépenses d'investissement par secteur se présente comme suit :

Tableau n° 24 : Récapitulatif des dépenses d'investissement par secteur

SECTEUR	ORDONNANCEMENT		TOTAL
	INTERNE	EXTERNE	
Infrastructures de base	45 539 479 716	29 244 103 835	74 783 583 551
Secteurs sociaux	33 954 059 318	40 176 659 299	74 130 718 617
Production et commerce	2 302 271 828	24 159 259 816	26 461 531 644
Gouvernance administrative et économique	24 989 134 325	17 089 799 926	42 078 934 251
Défense et Sécurité	10 454 591 234	0	10 454 591 234
Souveraineté	1 868 000 000	429 313 385	2 297 313 385
Gouvernance judiciaire	205 564 229	0	205 564 229
TOTAL	**119 313 100 650**	**111 099 136 261**	**230 412 236 911**

Le secteur des infrastructures occupe le premier rang comme en 2019 avec un taux de 32,45% contre 49,88% en 2019.

Il en est de même pour les secteurs sociaux qui occupent le deuxième rang avec un taux de 32,17% contre 28,05% en 2019.

La gouvernance administrative et économique occupe le troisième rang avec un taux de 18,26% contre 9,82% en 2019.

Tableau n°25 : Récapitulatif des dépenses d'investissement par bailleur

(sur emprunts)

BAILLEUR	ORDONNANCEMENT
BANQUE MONDIALE	42 400 201 242
FIDA	1 205 947 814
BAD	11 040 976 180
BADEA	15 076 619 171
AFD/C2D	15 863 819 223
INDE	272 310 869
TOTAL	**85 859 874 499**

Tableau n°26 : Situation d'exécution globale des dépenses au 31/12/2020

NATURE DES DÉPENSES	ORDONNANCEMENTS	PAIEMENTS	RESTE À PAYER
Charges financières de la Dette	107 071 330 201	107 071 330 201	0
Personnel	351 550 507 124	351 550 507 124	0
Biens et services	156 762 247 752	110 504 894 201	46 257 353 551
Transferts et interventions	473 400 371 153	396 055 188 599	77 345 182 554
Autres dépenses	57 862 255 299	33 239 985 388	24 622 269 911
Investissement	230 412 236 911	191 584 545 450	38 827 691 461
TOTAL	**1 377 058 948 440**	**1 190 006 450 963**	**187 052 497 477**

II.4. EXÉCUTION DES BUDGETS ANNEXES

Au titre de l'année 2020, six (06) budgets annexes ont été ouverts, à savoir :

- Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) ;
- Service National de Reboisement (SNR);
- Délégation Générale des Grands Travaux (DGGT);
- Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP);
- Direction Générale des Hydrocarbures (DGH);
- Direction Générale de la Marine Marchande (DIGEMAR);

Le plafond des dépenses des budgets annexes a été fixé à la somme de six milliards cent quatre-vingt-huit millions (6.188.000.000) FCFA contre dix milliards seize millions (10.016.000.000) FCFA en 2019.

Ces dépenses se répartissent ainsi qu'il suit :

Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des ressources forestières et fauniques (CNIAF)	123 000 000
Service National de Reboisement (SNR)	1 517 000 000
Délégation Générale aux Grands Travaux (DGGT)	1 200 000 000
Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP)	300 000 000
Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)	1 098 000 000
Direction Générale de la Marine Marchande (DIGEMAR)	1 950 000 000
TOTAL	**6 188 000 000**

Au 31 décembre 2020, l'exécution des dépenses des budgets annexes est de d'un milliard cinq cent soixante-cinq millions sept cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-cinq (1.565.789.565) FCFA représentant pour l'essentiel, les dépenses du Service National de Reboisement et de la Direction Générale de la Marine Marchande. Le taux d'exécution des dépenses des budgets annexes est de 25,30% contre 21,46% en 2019.

II.5. EXÉCUTION DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Ont été ouverts, au titre de l'année 2020, douze (12) comptes spéciaux du Trésor ainsi qu'il suit :

Contribution de solidarité sur les billets d'avions en vols internationaux	92.959.610
Fonds Forestier	2.000.000.000
Fonds sur la protection de l'environnement	130.143.454
Fonds d'aménagement halieutique	37.183.844
Urbanisation des systèmes d'information des régies financières	1.685.000.000
Contribution au régime d'assurance maladie	3.500.000.000
Fonds national de développement des activités sportives	400.000.000
Fonds de développement des départements	1.371.967.132
Fonds pour l'accès et le service universel des communications électronique	624.676.880
Fonds sur la Covid-19	25.000.000.000
Fonds national de solidarité pour le soutien des entreprises	18.678.069.080
Caisses de retraite	54.897.000.000
TOTAL	**108.417.000.000**

Au 31 décembre 2020, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor se sont élevées à la somme de soixante-neuf milliards deux cent cinquante-sept millions cent treize mille trente-huit (69.257.113.038) FCFA, soit un taux d'exécution de 63,88% contre 79,93% en 2019 représentant pour l'essentiel les dépenses des caisses de retraite (CRF et CNSS) ainsi que celles du Fonds Covid-19.

Tableau n°27 : Récapitulatif des dépenses budgétaires

NATURE DES DÉPENSES	ORDONNANCEMENTS
SERVICE DE LA DETTE	107 071 330 201
PERSONNEL	351 550 507 124
BIENS ET SERVICES	156 762 247 752
CHARGES COMMUNES	57 862 255 299
TRANSFERTS ET INTERVENTIONS	473 400 371 153
INVESTISSEMENT	230 412 236 911
BUDGETS ANNEXES	1 565 789 565
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	69 257 113 038
TOTAL	**1 447 881 851 043**

II.6. SOLDE BUDGÉTAIRE GLOBAL

Recettes	1 351 475 711 138
Dépenses	1 447 881 851 043
Solde (Déficit)	-96 406 139 905

III. OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT AU 31/12/2020

La situation des principaux postes des opérations de trésorerie et de financement se présente comme suit :

III.1. Situation de financement extérieur

1) Les projets

Les prévisions au titre des emprunts destinés aux projets de développement ont été arrêtées à la somme de 272,0 milliards FCFA contre 115,2 milliards en 2019. Les tirages réalisés à fin décembre 2020 sont de 85,7 milliards FCFA, soit un taux de 31,51% contre 78,21% en 2019.

2) Amortissement de la dette extérieure

Pour un objectif annuel de 610 milliards FCFA, la dette est amortie à 231,9 milliards FCFA, soit un taux de 38,01%. Comparé à 2019, l'effort de remboursement consenti est en recul de 16,70%.

Toutefois, on relève à fin décembre 2020, une accumulation nette des arriérés extérieurs pour un montant de 22,5 milliards FCFA contre 63,1 milliards FCFA en 2019.

III.2. Situation du financement intérieur

1) Remboursement des prêts accordés par l'Etat

A fin décembre 2020, les recettes au titre des remboursements des prêts et avances accordés aux organismes et à d'autres Etats s'élèvent à 2,9 milliards FCFA seulement contre 22,4 milliards FCFA en 2019.

2) Apport du système bancaire

La position du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire à fin décembre 2020 est débitrice de 296,3 milliards FCFA contre 68,7 milliards FCFA en 2019.

3) Remboursement de la dette intérieure

Le paiement des arriérés intérieurs a été réalisé pour la somme de 202,9 milliards FCFA contre 243,4 milliards FCFA en 2019. Il s'agit, pour l'essentiel, du paiement des arriérés sur les exercices antérieurs.

Le tableau ci-après présente la situation des opérations de financement et de trésorerie.

Tableau n°28 : Situation du financement et de la trésorerie au 31/12/2020

LIBELLES	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
Prêts projets réalisations affectées	272,0	85,7	31,5%
Amortissements nets	-610,0	-231,9	38,0%
Amortissements dûs	-610,0	-386,8	63,4%
Variations d'arriérés extérieurs	0,0	147,4	
Accumulation d'arriérés extérieurs	0,0	196,5	
Réduction d'arriérés extérieurs antérieurs	0,0	-49,2	
Annulation de dette	0,0	9,1	
Rééchelonnements	0,0	7,8	
Système bancaire net	15,0	296,3	1975,3%
Système non bancaire	-212,0	-286,2	135,0%
Remboursement des prêts et avances accordés	15,0	2,9	19,33%
Remboursement emprunts obligataires	-52,0	-86,2	165,77%
Remboursement dette intérieure	-300,0	-202,9	67,63%
Ecart de financement global	-648,3	0,0	0,0%

IV. AJUSTEMENTS DES CREDITS DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances, la loi de règlement non seulement constate l'exécution de la loi de finances de l'année mais aussi :

- ratifie les ouvertures de crédits décidées par décrets d'avances ;
- régularise les dépassements des crédits évaluatifs constatés ;
- procède à l'annulation des crédits non consommés ;
- affecte les résultats de l'exercice.

Le présent projet de loi de règlement de l'année 2020 comporte ainsi diverses dispositions d'ajustement des crédits conformément au tableau ci-dessous :

Tableau n°29 : Ajustement des crédits de la loi de règlement

Nature	Crédits ouverts	Ajustement de la loi de règlement		Total des crédits Loi de règlement 2020
		Ouverture des crédits	Annulat° des crédits	
Service de la dette	76 000 000 000	31 071 330 201		107 071 330 201
Personnel	383 500 000 000		31 949 492 876	351 550 507 124
Biens et services	179 860 000 000		23 097 752 248	156 762 247 752
Transferts et intervent°	494 620 000 000		21 219 628 847	473 400 371 153
Autres dépenses	60 000 000 000		2 137 744 701	57 862 255 299
Dépenses d'investismt	330 000 000 000		99 587 763 089	230 412 236 911
TOTAL	**1 523 980 000 000**	**31 071 330 201**	**177 992 381 761**	**1 377 058 948 440**

DEUXIEME PARTIE :
EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE DE LA LOI

Articles 1 à 3 : CONSTATATION DES MOUVEMENTS RÉELS DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Article 1er : RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Article 2 : RECETTES DU BUDGET DE L'ÉTAT

Article 3 : DÉPENSES DU BUDGET DE L'ÉTAT

Article 4 : RÉSULTAT DU BUDGET DE L'ÉTAT

Article 5 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET DE L'ÉTAT

EXPOSÉ DES MOTIFS PAR ARTICLE DE LA LOI

Article 1er : RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNÉE 2020

Texte de l'article : Les résultats définitifs de l'exécution du budget de l'État pour l'année 2020 se résument de la manière suivante :

SITUATION D'EXÉCUTION	RECETTES	DÉPENSES
OPÉRATIONS DU BUDGET DE L'ÉTAT	1 351 475 711 138	1 447 881 851 043
RÉSULTAT GLOBAL	-96 406 139 905	

Article 2 : RECETTES DU BUDGET DE L'ÉTAT

Texte de l'article : Le montant définitif des recettes du budget de l'État pour l'année 2020 est arrêté à la somme de mille trois cent cinquante-un milliards quatre cent soixante-quinze millions sept cent onze mille cent trente-huit (1.351.475.711.138) FCFA.

La répartition dans les détails de cette somme fait l'objet du tableau A annexé à la présente loi.

A) RECETTES PROPRES :

PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX
1 439 297 000 000	1 273 336 449 376	88,47%

B) DONS :

PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX
56 000 000 000	78 139 261 762	139,53%

Article 3 : DÉPENSES DU BUDGET DE L'ÉTAT

Texte de l'article : Le montant définitif des dépenses du budget de l'État pour l'année 2020 est arrêté à la somme de mille quatre cent quarante-sept milliards huit cent quatre-vingt-un millions huit cent cinquante-un mille quarante-trois (1.447.881.851.043) FCFA.

La répartition dans les détails de cette somme fait l'objet du tableau B annexé à la présente loi.

Les résultats synthétiques de ces dépenses se présentent comme suit :

A) DÉPENSES COURANTES (HORS DETTE) :

PRÉVISIONS	ORDONNANCEMENTS	PAIEMENTS	TAUX
1.308.585.000.000	1.110.398.283.931	962.173.477.915	84,85%

B) DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

PRÉVISIONS	ORDONNANCEMENTS	PAIEMENTS	TAUX
330 000 000 000	230 412 236 911	191 584 545 450	69,82%

C) SERVICE DE LA DETTE :

PRÉVISIONS	ORDONNANCEMENTS	PAIEMENTS	TAUX
76 000 000 000	107 071 330 201	107 071 330 201	140,88%

Article 4 : RÉSULTAT DU BUDGET DE L'ÉTAT

Conformément à l'article 60 de la loi organique n° 36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances, la loi de règlement constate les résultats financiers de chaque exercice budgétaire et rend compte de l'exécution du budget de l'État.

Texte de l'article : Le résultat d'exécution du budget de l'État pour l'année 2020 est fixé comme suit :

OPÉRATIONS DU BUDGET DE L'ÉTAT

Recettes	1 351 475 711 138
Dépenses	1 447 881 851 043
Résultat global d' exécution (Déficit)	-96 406 139 905

Article 5 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET DE L'ÉTAT

La loi de règlement procède à l'affectation des résultats issus de l'exécution du budget conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances.

Texte de l'article : Est autorisé le transfert au compte de résultat ouvert dans les écritures du Directeur Général du Trésor, du déficit du budget de l'État mentionné à l'article 4 ci-dessus.

TROISIEME PARTIE :

LE PROJET DE LOI

Le présent projet de loi est présenté au Parlement pour le compte du Premier ministre, Chef du gouvernement, par le Ministre des finances, du budget et du portefeuille public qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

PARLEMENT

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Loi n° du

portant règlement définitif du budget de l'État,

exercice 2020

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SÉNAT ONT DÉLIBÉRÉ ET ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1er : Les résultats définitifs de l'exécution de la loi de finances pour l'année 2020 sont arrêtés aux sommes mentionnées ci-après :

LIBELLÉ	RECETTES	DÉPENSES
OPÉRATIONS DU BUDGET DE L'ÉTAT (Budget général, budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor)	1 351 475 711 138	1 447 881 851 043
RÉSULTAT GLOBAL D'EXÉCUTION	**-96 406 139 905**	

Article 2 : Le montant définitif des recettes du budget de l'État de l'exercice 2020 est arrêté à la somme de mille trois cent cinquante-un milliards quatre cent soixante-quinze millions sept cent onze mille cent trente-huit (1.351.475.711.138) FCFA.

Le détail ayant trait aux recettes se trouve dans le tableau A annexé à la présente loi.

Article 3 : Le montant définitif des dépenses du budget de l'État de l'exercice 2020 est arrêté à la somme de mille quatre cent quarante-sept milliards huit cent quatre-vingt-un millions huit cent cinquante-un mille quarante-trois (1.447.881.851.043) FCFA.

Le détail ayant trait aux dépenses se trouve dans le tableau B annexé à la présente loi.

Article 4 : Le résultat global d'exécution au titre de 2020 est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

Recettes.....	1.351.475.711.138
Dépenses.....	1.447.881.851.043
Solde budgétaire global (Déficit).....	-96.406.139.905

Article 5 : Est autorisé le transfert au compte de résultat ouvert dans les écritures du Directeur général du Trésor, du déficit du budget de l'État mentionné à l'article 4 ci-dessus.

Article 6 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Brazzaville, le

Par le Président de la République, **Denis SASSOU N'GUESSO**

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MACKOSSO

Le Ministre des Finances, du Budget
et du Portefeuille Public,

Rigobert Roger ANDELY

ANNEXES

Tableau A : Récapitulatif des recettes définitives de l'Etat

CATÉGORIE	PRÉVISIONS	RECOUVREMENT	TAUX
Impôts et taxes intérieurs	472 522 000 000	455 379 069 269	96,37%
Droits et taxes de Douane	100 000 000 000	102 665 280 352	102,67%
Dons et legs	56 000 000 000	78 139 261 762	139,53%
Recettes minières	200 000 000	500 000 000	250,00%
Recettes forestières	2 478 000 000	4 700 000 000	189,67%
Vente des cargaisons	717 000 000 000	534 857 761 707	74,60%
Produits de la commercialisation	0	42 541 410 242	
Bonus pétroliers	58 000 000 000	70 247 865 731	121,12%
Zone d'unitization	3 000 000 000	3 517 622 447	117,25%
Droits et frais administratifs	24 200 000 000	5 312 471 712	21,95%
Recettes du portefeuille	7 000 000 000	1 514 967 916	21,64%
Cotisations sociales	54 897 000 000	52 100 000 000	94,91%
TOTAL	**1 495 297 000 000**	**1 351 475 711 138**	**90,38%**

Tableau B : Récapitulatif des dépenses définitives de l'Etat

NATURE DES DÉPENSES	ORDONNANCEMENTS
SERVICE DE LA DETTE	107 071 330 201
PERSONNEL	351 550 507 124
BIENS ET SERVICES	156 762 247 752
CHARGES COMMUNES	57 862 255 299
TRANSFERTS ET INTERVENTIONS	473 400 371 153
INVESTISSEMENT	230 412 236 911
BUDGETS ANNEXES	1 565 789 565
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	69 257 113 038
TOTAL	**1 447 881 851 043**

Tableau C : Ajustement des crédits de la loi de règlement

Nature	Crédits ouverts	Ajustement de la loi de règlement		Total des crédits Loi de règlement 2020
		Ouverture des crédits	Annulat° des crédits	
Service de la dette	76 000 000 000	31 071 330 201		107 071 330 201
Personnel	383 500 000 000		31 949 492 876	351 550 507 124
Biens et services	179 860 000 000		23 097 752 248	156 762 247 752
Transferts et intervent°	494 620 000 000		21 219 628 847	473 400 371 153
Autres dépenses	60 000 000 000		2 137 744 701	57 862 255 299
Dépenses d'investismt	330 000 000 000		99 587 763 089	230 412 236 911
TOTAL	**1 523 980 000 000**	**31 071 330 201**	**177 992 381 761**	**1 377 058 948 440**

Tableau D : Exécution des dépenses de personnel par ministère.

Exercice 2020

N° Code	Ministères et Institutions	Prévisions	Ordonnancements
12	Parlement	341.827.710	303.373.224
13	Présidence de la République	13.033.003.008	14.490.740.479
14	Primature	634.855.450	917.313.072
21	Défense Nationale	53.065.916.799	44.244.476.488
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	522.190.798	492.936.606
31	Affaires Étrangères, Coop.et Congolais de l'étranger	25.145.975.131	23.476.410.563
32	Justice, droits humains et promo. peuples autochtones	23.734.400.725	21.775.117.166
33	Communication, médias et Porte-parole du Gvmt	7.121.712.704	7.703.694.715
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	29.578.126.571	26.111.427.941
37	Construction, urbanisme et habitat	1.197.113.782	769.622.216
39	Énergie et Hydraulique	190.552.220	197.609.593
41	Agriculture, Élevage et pêche	5.265.733.106	4.674.391.384
42	Économie forestière	4.253.404.636	3.657.923.717
43	Équipement et Entretien routier	1.334.605.356	1.182.269.407
46	Mines et Géologie	981.047.268	873.072.433
47	Affaires Foncières et domaine public	854.342.831	1.059.614.570
48	Hydrocarbures	716.074.811	679.837.522
49	Postes et Télécommunications	125.503.230	109.647.756
50	Zones économiques spéciales	66.382.612	0
51	Commerce et consommation	2.938.158.462	2.684.235.242
53	Finances et Budget	43.729.567.362	41.263.824.854
54	Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat	250.528.123	354.556.844
59	Plan, Statistique, Intégration régionale et Transports	3.762.142.417	3.261.188.703
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	79.143.733.645	71.820.860.252
62	Enseignement Supérieur	291.757.917	407.197.548
63	Culture et Arts	1.350.725.444	1.028.086.141
64	Sports et Éducation physique	8.178.675.924	6.413.532.040
65	Recherche scientifique et innovation technologique	840.038.060	801.622.372
66	Tourisme et Environnement	1.113.898.824	1.393.242.056
68	Enseignement Technique et Professionnel	17.284.984.316	16.742.193.746
69	Jeunesse et Éducation civique	2.280.374.939	3.148.677.395
71	Santé, Population et promotion de la femme	29.424.839.449	27.156.449.458
72	Fonction Publique et Réforme de l'État	18.779.170.900	16.807.785.563
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	4.659.048.464	4.213.947.515
76	Économie, Industrie et portefeuille public	1.309.587.006	1.333.628.543
Total		**383.500.000.000**	**351.550.507.124**

Tableau E : Exécution des dépenses de biens et services par ministère

Exercice 2020

N° Code	Ministères et Institutions	Prévisions	Ordonnancements
14	Primature	2.555.854.649	2.391.149.797
21	Défense Nationale	98.611.918.804	96.687.921.671
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	405.083.878	236.870.020
31	Affaires Étrangères, Coop.et Congolais de l'étranger	8.319.765.841	7.063.034.269
32	Justice, Droits humains et Promo. Pples autochtones	3.061.675.452	2.877.816.089
33	Communication, médias et Porte-parole du Gouvernemt	737.288.403	633.142.650
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	12.760.247.122	10.429.680.547
37	Construction, urbanisme et habitat	177.196.818	140.688.385
39	Énergie et Hydraulique	284.075.741	209.323.843
41	Agriculture, Élevage et pêche	1.056.434.022	628.763.005
42	Économie forestière	347.353.383	225.959.194
43	Équipement et entretien routier	292.447.990	157.034.748
46	Mines et Géologie	503.841.396	368.251.251
47	Affaires Foncières et Domaine public	389.517.291	322.916.385
48	Hydrocarbures	312.686.888	213.783.505
49	Postes et Télécommunications	302.409.994	217.927.040
50	Zones économiques spéciales	180.534.856	96.075.754
51	Commerce et consommation	446.200.000	444.065.843
53	Finances et Budget	8.735.006.582	8.461.982.807
54	PME, Artisanat et secteur informel	185.909.682	140.398.119
59	Plan, Statistique, Intégration régionale et Transports	1.259.230.218	961.132.938
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	14.077.657.424	7.538.444.622
62	Enseignement Supérieur	1.132.995.913	637.108.219
63	Culture et Arts	262.504.904	217.379.954
64	Sport et Éducation physique	463.496.881	254.946.052
65	Recherche scientifique et innovation technologique	218.956.998	134.724.031
66	Tourisme et Environnement	494.391.924	403.824.002
68	Enseignement Technique et professionnel	3.145.184.352	2.093.151.449
69	Jeunesse et Éducation civique	382.258.729	248.552.270
71	Santé, Population et promotion de la femme	15.025.614.040	9.741.554.363
72	Fonction Publique et Réforme de l'Etat	1.178.724.948	1.032.765.685
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	1.556.325.706	890.144.883
76	Économie, Industrie et Portefeuille public	656.576.645	407.055.928
79	Délégué à l'Intérieur, chgé décentralisation et dvpt local	172.589.726	139.722.434
88	Délégué chargé du budget	168.042.800	114.956.000
Total dépenses de matériel		**179.860.000.000**	**156.762.247.752**

Tableau F : Exécution des dépenses de transferts par ministère et institution

Exercice 2020

N° Code	Ministères et Institutions	Prévisions	Ordonnancements
12.1	Sénat	10.305.000.000	11.105.000.000
12.2	Assemblée Nationale	18.360.000.000	19.626.210.638
13	Présidence de la République	41.315.000.000	95.293.214.246
14	Primature	2.034.850.000	6.295.252.892
15	Cour Constitutionnelle	712.500.000	712.500.000
16	Conseil Economique et Social	1.045.000.000	1.044.999.975
17	Conseil Supérieur de la Magistrature	315.000.000	315.000.000
18	Cour Suprême	465.000.000	465.000.000
19	Haute Cour de Justice	95.000.000	95.000.000
20	Commission Nationale de Droits de l'Homme	1.072.500.000	1.072.355.917
21	Défense Nationale	3.207.083.000	2.096.455.241
22	Médiateur de la République	273.600.000	216.000.000
23	Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire	902.500.000	902.500.000
25	Conseil Supérieur de la Liberté de Communication	587.100.000	463.500.000
26	Commission Nationale de Lutte contre la fraude	417.050.000	234.133.328
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	82.040.000	0
31	Affaires Étrangères, Coop. et Congolais de l'Etranger	791.761.800	398.485.457
32	Justice, Droits Humains, et promo. Peuples autochtones	428.320.000	769.600.000
33	Communication, médias et Porte-parole du Gvmt	1.336.176.000	2.036.081.600
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	49.584.978.980	41.510.797.967
37	Construction, urbanisme et habitat	28.740.140.000	9.453.800.038
39	Énergie et Hydraulique	6.542.060.000	3.004.197.225
41	Agriculture, Élevage et pêche	2.591.041.000	1.785.149.473
42	Économie forestière	1.173.156.914	753.813.488
43	Equipement et entretien routier	641.900.000	353.488.328
46	Mines et Géologie	2.599.734.609	2.304.999.933
47	Affaires Foncières et domaine public	1.579.360.000	1.530.284.557
48	Hydrocarbures	50.853.026.720	82.917.540.305
49	Postes et Télécommunications	511.100.000	368.620.000
50	Zones Économiques spéciales	165.000.000	90.000.000
51	Commerce et consommation	744.540.000	299.408.670
53	Finances et Budget	28.579.417.244	43.809.988.120
54	PME, Artisanat et secteur informel	1.033.750.000	787.326.154
59	Plan, Statistique, Intégration régionale et Transports	2.271.612.000	1.884.130.648
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	25.570.853.000	14.472.230.128
62	Enseignement Supérieur	63.407.560.000	35.777.043.544
63	Culture et Arts	1.355.537.640	1.123.084.372
64	Sports et Éducation physique	5.250.771.602	4.799.762.237
65	Recherche scientifique et innovation technologique	2.388.213.650	2.274.952.240
66	Tourisme et Environnement	229.128.907	6.271.996
68	Enseignement Tech., Prof., Format° qual. et Emploi	20.814.712.614	12.237.841.692
69	Jeunesse et Education civique	797.200.000	452.877.500
71	Santé, Population et Promotion de la femme	89.577.637.336	53.611.011.103
72	Fonction Publique et Réforme de l'Etat	2.618.920.000	589.004.000
73	Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité	18.537.678.984	12.118.209.656
76	Économie, Industrie et portefeuille public	1.840.488.000	1.092.686.485
81	Conseil National du Dialogue	85.000.000	80.000.000
82	Conseil Consultatif des Sages et Notabilités T.	85.000.000	85.000.000
83	Conseil consultatif des femmes	85.000.000	60.000.000
84	Conseil Consultatif des Personnes handicapées	100.000.000	95.562.000
85	Conseil Consultatif de la Jeunesse	85.000.000	85.000.000
86	Conseil Co,sultatif de la Société civile et Org. non Gvt.	85.000.000	165.000.000
87	Haute Autorité delutte contre la corruption	350.000.000	280.000.000
Total dépenses de transfert		**494.620.000.000**	**473.400.371.153**

Tableau G : Exécution des dépenses d'investissement par Ministère

Exercice 2020

N° Code	Ministère	Prévisions	Ordonnancements
14	Primature	148.000.000	433.040.000
21	Défense Nationale	22.462.000.000	10.454.591.234
28	Aménagement du Territoire et Grands Travaux	9.662.000.000	13.228.391.944
31	Affaires Etrangères, Coop. et Congolais de l'Etranger	238.000.000	0
32	Justice, Droits Humains et promo. Peuples autochtones	646.000.000	205.564.229
33	Communication, Médias et Porte-parole du Gouvernement	2.013.000.000	114.273.384
34	Intérieur, Décentralisation et Développement local	4.335.000.000	1.750.000.001
37	Construction, Urbanisme et habitat	14.374.000.000	3.838.000.000
39	Energie et Hydraulique	14.053.000.000	22.447.079.435
41	Agriculture, Elevage et pêche	11.202.000.000	19.370.358.736
42	Economie forestière	4.868.000.000	3.356.601.726
43	Equipement et entretien routier	61.920.000.000	48.498.504.116
46	Mines et Géologie	500.000.000	394.011.287
47	Affaires Foncières et Domaine public	6.204.000.000	4.255.287.541
48	Hydrocarbures	100.000.000	0
49	Postes et Télécommunications	3.964.000.000	109.846.370
50	Zones Economiques spéciales	510.000.000	352.000.000
51	Commerce, consommation et approvisionnement	1.100.000.000	443.099.998
53	Finances et Budget	2.732.000.000	1.490.825.175
54	PME, Artisanat et secteur informel	3.517.000.000	393.985.419
59	Plan, Statistique, Intégration régionale et Transports	32.200.000.000	23.104.429.591
61	Enseignement Primaire, Secondaire et Alphabétisation	9.465.000.000	6.278.096.339
62	Enseignement Supérieur	17.575.000.000	18.404.947.748
63	Culture et Arts	400.000.000	0
64	Sports et Education Physique	384.000.000	37.500.000
65	Recherche scientifique et Innovation Technologique	1.503.000.000	903.000.000
66	Tourisme et Environnement	1.359.000.000	1.779.163.609
68	Enseignement Technique et prof. Format° qualif. et Emploi	8.433.000.000	1.722.749.048
69	Jeunesse et Education civique	315.000.000	15.000.000
71	Santé, Population et Promotion de la Femme	80.529.000.000	36.906.261.289
72	Fonction publique, Réforme de l'Etat, Travail et Sécu. Sociale	348.000.000	0
73	Affaires sociales, action humanitaire et solidarité	9.859.000.000	9.753.317.823
76	Economie, Industrie et portefeuille public	3.082.000.000	372.310.869
TOTAL GÉNÉRAL		**330.000.000.000**	**230.412.236.911**